

# Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels

(liste indicative d'informations à fournir)

Nota : en application du II-b de l'article R122-18 du code de l'environnement, ces informations seront mises en ligne sur le site Internet de l'autorité environnementale

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

## 0. Désignation du PPRN (joindre un plan de situation et une carte du périmètre)

Département : DRÔME

commune : TAIN L'HERMITAGE

Désignation PPRN : Plan de Prévention des risques inondation de la commune de TAIN L'HERMITAGE

## 1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Modification

### 1.1. Quels sont les objectifs de la modification de ce PPRi ?

La commune de TAIN L'HERMITAGE, en rive gauche du Rhône, est dotée d'un PPRi approuvé le 29 septembre 2011.

Tout au long du territoire elle est longée par une digue communale, créée par la CNR lors de l'aménagement du bief de Bourg-les-Valence et remise à la commune par la suite. Lors de l'élaboration du PPRi cette digue a été considérée comme un quai épaulé non déversant et sans risque de rupture excepté sur un tronçon de 80 mètres situé en centre urbain au nord de la commune.

L'ensemble de la digue a fait l'objet d'une étude de danger. L'arrêté préfectoral n° 2015349-0005 fixe les prescriptions à réaliser par le gestionnaire et relatives aux conclusions de cette étude. Concernant le tronçon de 80 m, l'arrêté n° 2015349-0004 autorise les travaux de mise en place d'un rideau de palplanches dans le corps de digue dans le but de limiter les transferts d'eau dans le corps de digue et de constituer un écran de propagation des racines de platanes au travers du perré.

Ce tronçon est en cours de classement comme résistant à la crue de référence.

A l'issue de ce classement, le plan de zonage réglementaire du PPRi actuel pourra être modifié pour rendre constructible sous conditions les terrains à l'arrière de ce tronçon.

### 1.2. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas ; population, infrastructures ou activités exposées) ; ? (joindre le cas échéant l'historique des événements constatés)

Les travaux de renforcement du tronçon de digue récemment effectués vont permettre de supprimer l'aléa inondation considéré comme fort jusqu'à présent.

1.3. La modification du PPRi sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPR ?

NON

1.4. Le territoire est-il inclus dans un territoire à risques importants d'inondation (TRI) au sens de l'arrêté du 12/12/2012 ?

NON

## 2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :

Existence d'un SAGE :	NON
Prenant en compte les risques naturels concernés ?	NON
Existence d'éléments constitutifs du SRCE ?	NON
Sont-ils sensibles aux risques naturels concernés ?	
Natura 2000(Site concerné ou situé à proximité ?)	OUI
Zone de montagne :	OUI
Zone littorale :	NON

2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

La commune de TAIN L'HERMITAGE est couverte par un PLU approuvé le 25/06/2010 et mis à jour en dernière date le 25/09/2013.

Ces documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? NON

2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

La zone qui sera concernée par la modification du PPRi représente environ 16 500 m<sup>2</sup> (zone rouge + zone bleue) en centre urbain en partie bâtie et devrait permettre la réalisation de 2 nouveaux ensembles de logements en R + 4 (environ 30 logements) conformément au PLU en vigueur.

Une partie de cette zone est grevée d'une servitude AC1 de protection des monuments historiques.

**3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :**

S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de PPRN :

**Effets potentiels sur l'étalement urbain : Aucun**

Cette modification va permettre une densification de cette partie urbaine par comblement d'une « dent creuse ».

**Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : Aucun**

**Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) :**

Le PPRi est bénéfique par l'interdiction de stockage de produits polluants ou dangereux sous la cote de référence et par l'obligation d'arrimage des cuves et citernes (prescriptions type du règlement du PPR)

**Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages :**

La modification du PPRi va permettre d'urbaniser un secteur où s'applique la servitude AC1 relative à la protection des monuments historiques.

**Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances :**

Pas d'incidence particulière liée à cette future modification de PPRi

Annexes à la fiche d'examen

- Plans de situation
- Extraits du PLU de 2010
  - Carte zonage
  - Carte servitude

Fait à Valence, le

**31 MAI 2016**

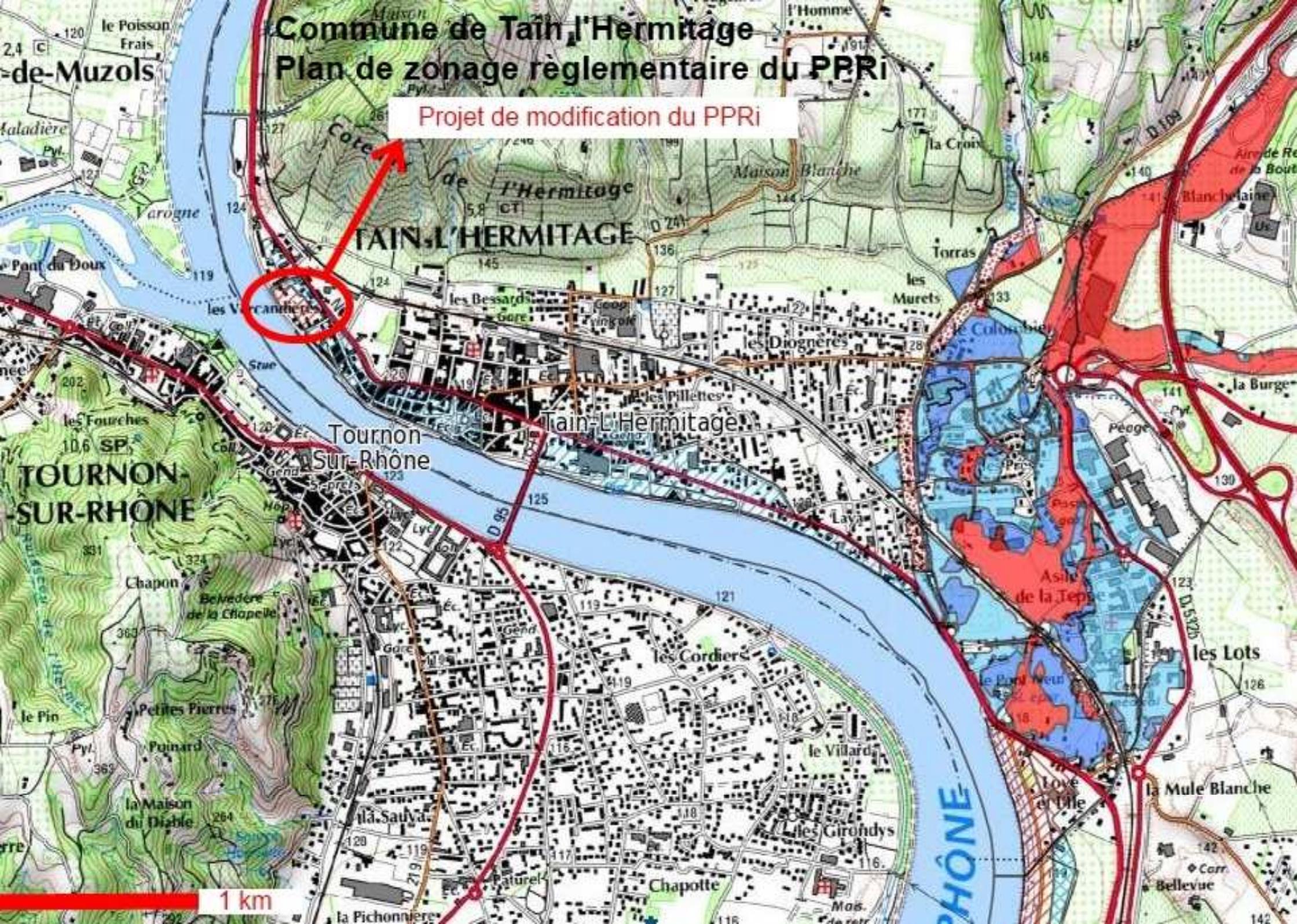
Pour le Préfet et par délégation,  
Le responsable du service aménagement des territoires et risques



Jacques BOURQUIN

# Commune de Tain, l'Hermitage Plan de zonage réglementaire du PPRi

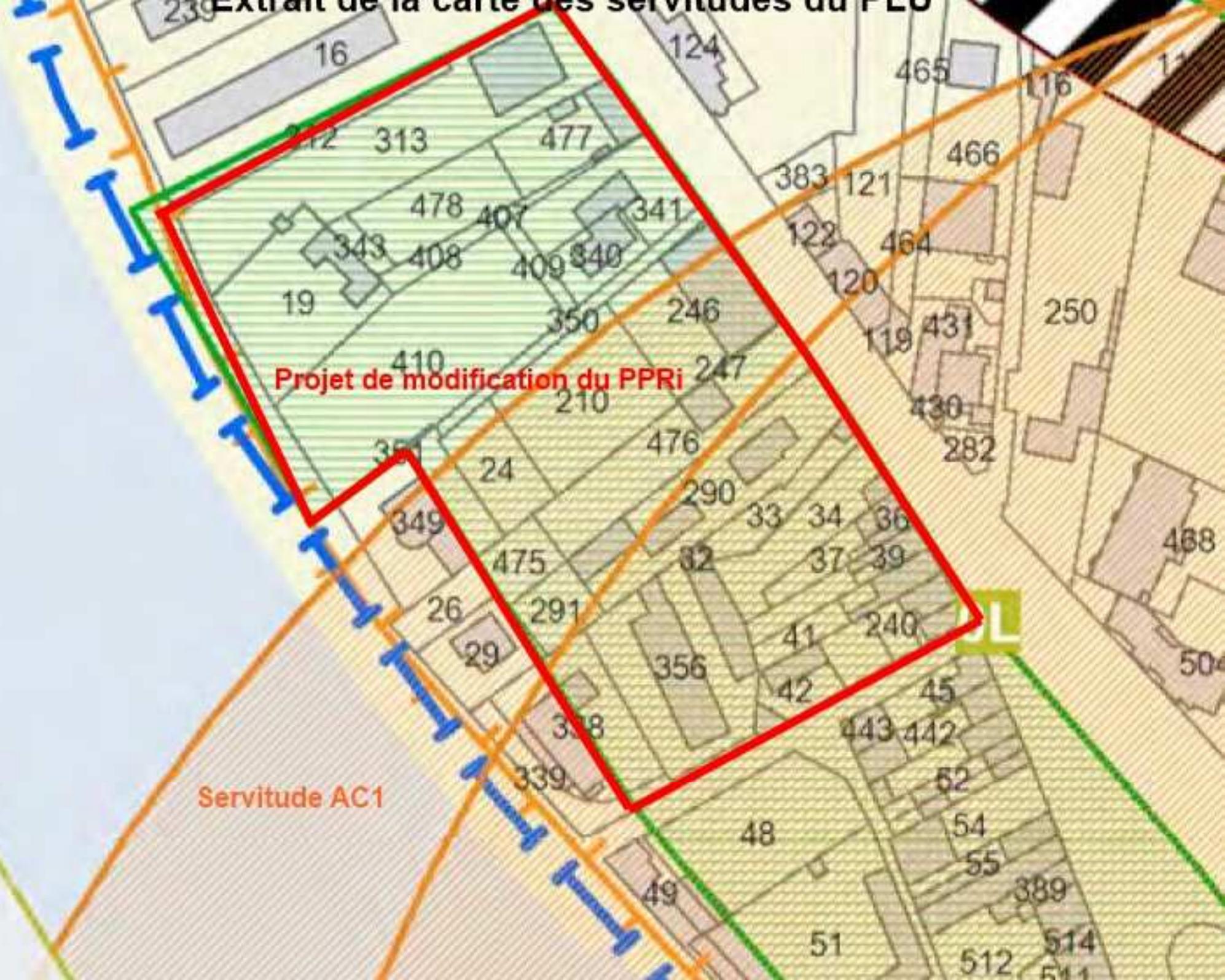
Projet de modification du PPRi





Projet de modification du PPRi





Projet de modification du PPRi

Servitude AC1